

École supérieure d'art Avignon

500 chemin de Baigne-Pieds

84000 Avignon

Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°8

Actualisation du tableau des effectifs

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Ariane Le Carpentier, représentante de la DRAC PACA,

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Dalia Massera, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Le Carpentier,
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire à Madame Violeta Lukic

Personnes invitées :

- Benoit Broisat
- Raphaëlle Mancini
- Émilie Cosme
- Ludmilla Barrand

Soit 11 votants + 2 pouvoirs.

L'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique rappelle les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant. Le Conseil d'Administration adopte des délibérations de création, qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents préalablement à l'adoption du budget primitif.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- ✓ Réintégration d'un cadre B au sein du pôle administratif et technique comme suite à une fin de disponibilité pour convenances personnelles au 6 juillet 2026.

Le pôle administratif et technique va évoluer en lien avec les nécessités de service et la réintégration d'un agent qui était jusqu'ici en disponibilité pour convenances personnelles. Ce pôle intègre notamment des agents dédiés à la scolarité, à l'EAC et aux études : 1 cadre C (accroissement temporaire d'activité) en CDD en charge de la coordination des études à compter de juillet 2026 ; 1 cadre B, fonctionnaire en charge des relations internationales et de la communication ; 1 cadre C, fonctionnaire en charge de l'accueil et de la vie étudiante. Cette disposition entraîne une évolution du poste de responsable des études. Ce poste sera affecté dès juillet 2026 au pôle enseignement et intégrera des missions en lien avec les préconisations du ministère de la Culture en matière de professionnalisation. Cette organisation sera présentée au comité social territorial de juillet 2026.

- ✓ Création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à la nomination stagiaire suite à la réussite au concours. Le poste de gestionnaire RH et comptable était à l'origine un poste de cadre B. Il a été pourvu par un cadre C faisant fonction dans l'attente de réussite du concours. Le concours a été réussi par l'agent concerné. Il est proposé de le nommer en qualité de cadre B en 2026.
- ✓ Suppression du poste d'agent de maîtrise suite au départ à la retraite de l'agent en Congé longue maladie. Le poste est aujourd'hui pourvu par un adjoint technique territorial.
- ✓ Suppression du poste d'apprenti en charge de la communication au 31 août 2026. Ces missions seront effectuées par l'agent de catégorie B réintégré en juillet 2026.

Conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus et au regard des mouvements de personnel, il convient de déterminer le tableau des effectifs par délibération.

Vous trouverez ainsi ci-dessous le tableau des effectifs actualisé :

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPCC ESAA								
Emplois	Grade	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Vacant	Contrat	Tps de présence	Observations
POLE DIRECTION-ADMINISTRATION								
Directeur de L'EPCC	Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	0	CDD	1	
Secrétaire générale	Directeur territorial	A	1	1	0	Titulaire	1	
Assistante administrative, coordination des événements	Rédacteur territorial	B	1	1	0	Titulaire	1	Au 06/07/2026
Gestionnaire comptable et RH	Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0	Titulaire	1	
Gestionnaire	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	Titulaire	0	CST IETP 23/07
Assistante du pôle scolarité et accueil	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0	Titulaire	0.9	
Bibliothécaire	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	0	Titulaire	0,8	
SOUS TOTAL DIRECTION-ADMINISTRATION			7	6	1		5.7	

PÔLE ENSEIGNEMENT - ATELIERS EAC								
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Hors Classe	A	6	5	1	Titulaire	5	Depart 1 agent retraite mai 26 Nomination d'un agent CST 1 ETP 09/07
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	4	2	2	Titulaire	2	0.5 PEA CR CST 1 ETP 09/07
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	8	8	0	CDD	7.1	
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	Titulaire	1	1 agent en disponibilité. Poste pourvu par un CDD de 3 ans
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 ^e classe	B	1	1	0	Titulaire	1	
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT-EAC			20	17	3		16.1	
PÔLE SERVICE TECHNIQUE								

Régisseur technique	Adjoint technique	C	1	1	0	Titulaire	1	
Chargé des systèmes d'information et de maintenance	Adjoint technique	C	1	1	0	Titulaire	0,8	
Chargé des ateliers Bois Volumes	Agent de maîtrise	C	1	1	0	CDD	1	Contrat de 2 ans
Agent technique	Adjoint technique	C	1	1	0	Titulaire	1	
SOUS TOTAL SERVICE TECHNIQUE			4	4	0		3.8	
AUTRES								
Chargé de la communication digitale	Contrat d'apprentissage		1	1	0	CDD	1	Suppression à venir à la fin du contrat
TOTAL GÉNÉRAL PERSONNEL ESAA			32	28	4		26.6	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant l'École Supérieure d'Art d'Avignon ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi n°84-53 susvisée ;

Considérant la délibération du 27 octobre 2025 du Conseil d'Administration relatif au tableau des effectifs de l'ESAA et à son évolution au regard du projet de développement,

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2026, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs comme présenté ci-dessus ;
- **Confirme** que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement.

Vote	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Damien Malinas
Président du Conseil d'Administration

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr